

d'être sur place, y fonder des colonies. Je n'attendais que le moment favorable pour agir et recommencer ; il se présente bientôt. Lorsque l'hon. M. Marchand devint premier ministre à Québec, je jugeais qu'il était temps de reprendre et faire réussir nos anciens projets de colonisation et d'aide aux colons, et je me mis à l'oeuvre. Il fut bientôt convenu avec des amis du Canada en France, dont j'avais demandé le concours, que nous mettrions ces plans à exécution sur le chemin Mercier entre Paspébiac et Port Daniel et que nous fonderions deux colonies en arrière de ces deux paroisses. En France on devait fonder une société industrielle, de colonisation et de placements au capital de 2,500,000 francs et sur le capital on devait prélever 100 à \$200,000 pour les prêter par sommes de \$2 à \$300 aux colons canadiens que l'on grouperait par paroisses, mais à la condition que le gouvernement de Québec, comme marque d'encouragement, voulut bien garantir à cet argent seulement 3% d'intérêts. Etant payé par le gouvernement d'Ottawa, j'avais promis aux capitalistes de surveiller gratuitement leurs intérêts au Canada et de diriger des colons dans les paroisses qui devaient être fondées. Les plans étaient simples, pratiques. Sir Wilfrid Laurier à qui je les avais soumis, les avait approuvés, je lui avais demandé de me faire mettre sous les ordres de l'hon. A. Turgeon alors ministre de la Colonisation, pour travailler spécialement dans la Province de Québec, comme je le faisais du temps de l'hon. H. Mercier et du curé Labelle. Je croyais au succès.

Le premier ministre, l'hon. M. Marchand, les Hon. Messrs Déchêne, Parent, Turgeon, plusieurs députés et Canadiens influents comme Messrs L. A. Jetté, R. Lemieux, Guitté, Fauvel, le sénateur L. O. David m'avaient promis leur concours et M. R. Roy, député de Kamouraska, aujourd'hui secrétaire de la Province, fut chargé de présenter à la législature, la Charte de la Société qui devait mettre à exécution nos projets ; malheureusement il échoua.

La garantie d'un intérêt de 3% donné par la Province à une compagnie pour une œuvre d'utilité publique, c'était une nouveauté, cela n'avait jamais été demandé ; on s'en effraya et au dernier moment on recula. La demande de garantie ne fut pas accordée ; on reprendra l'idée je l'espère, pour la faire aboutir, dans l'intérêt des colons.

Je fus obligé de repartir en France.

En attendant la déclenche de la législature et l'adoption de notre Charte, croyant au succès, ayant déjà de l'argent en mains, j'avais commencé à acheter entre Paspébiac et Port Daniel des lots de terre patentées et des fermes en partie défrichées pour y établir des colons français et Canadiens ; et l'hon. A. Turgeon, ministre de la Colonisation qui s'est toujours montré au Canada et en toutes circonstances, l'ami le plus dévoué de nos projets et le protecteur de notre œuvre de colonisation canadienne et française, m'avait assuré dès le commencement de son concours ; cet appui ne nous a jamais fait défaut.

L'hon. ministre m'avait promis par lettre de dépenser \$5,000 entre Paspébiac et Port Daniel pour faire des routes et des ponts où je le jugeais nécessaires, pour la nécessité de nos projets de colonisation ; plusieurs routes pour atteindre le chemin Mercier à Paspébiac et Port Daniel furent